

AVIS PUBLIC

BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$ ALIÉNÉ PAR LA MUNICIPALITÉ AUTREMENT QUE PAR ENCHÈRE OU SOUMISSION PUBLIQUE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Port-Cartier, donne avis que la municipalité a aliéné comme suit, autrement que par enchère ou soumission publique, le bien ci-après décrit, d'une valeur supérieure à 10 000 \$:

Bien		Nature de l'acte d'aliénation	Prix / Contrepartie (taxes en sus)	Acquéreur
N° de lot pour le terrain	Adresse civique			
4 694 617 <i>du cadastre du Québec, en la circonscription de Saguenay</i>	13, rue du Grand-Héron Port-Cartier (Qc) G5B 0B1 (Terrain vacant)	Vente	33 100 \$	Handjy PAQUET BOUCHARD

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 1^{er} jour du mois de juillet 2026.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb